

## TARDIS – rapport sur l'état des lieux – 30.04.2015

### 1 Etat des lieux concernant les problèmes techniques:

#### 1 – Time-out après 30 secondes :

Le problème de la mutualité qui applique le système de « time-stamping » de la demande (et qui est par conséquent dépendant des performances de ce service de base d'eHealth) est résolu.

En majorité, les transactions ne dépassent donc plus le délai des 30 secondes.

Rappel : un message d'erreur « time-out » n'annule pas la demande, elle sera bien traitée car elle est (seulement) mise en file d'attente par le système (elle arrivera donc plus tard à destination).

#### 2 – Liens thérapeutiques (eHealth) :

La création du lien thérapeutique (eHealth) est une étape importante du processus TARDIS : il faut y accorder de l'attention parce qu'ainsi, les autorisations existantes du patient peuvent être consultées, ce qui peut éviter un bon nombre de messages d'erreur (ex. sans une vue sur la validité des autorisations, les demandes de prolongation deviennent un jeu de « trial and error »).

Pour consulter les autorisations existantes du patient (données administratives), seul un lien thérapeutique (eHealth) est nécessaire.

L'eConsent est uniquement nécessaire pour le partage de données médicales.

Un guide concis « Déclaration d'un lien thérapeutique et du consentement du patient » est disponible (sur la page web TARDIS du site de l'INAMI et sur le site de l'association professionnelle).

#### Point d'attention :

Il a été signalé que parfois, le volet "relations thérapeutiques" n'apparaît pas. Ceci est dû au fait que vous ne disposez pas de la version la plus récente du programme JAVA ou qu'elle est bloquée.

Sur <https://www.java.com/fr/download/installed8.jsp> vous pouvez vérifier si vous disposez de la version la plus récente du programme JAVA. Si nécessaire, l'administrateur de l'hôpital doit être contacté.

#### Remarque:

A présent, la durée de validité d'un lien thérapeutique (eHealth) est limitée à 6 mois.

Un groupe de travail traite entre autre la demande de prolonger la durée de validité.

### 2 Helpdesk :

Le helpdesk redirige les appels vers les experts de l'INAMI quand les problèmes relèvent de l'utilisation de l'application et des difficultés à interpréter ou gérer les messages d'erreurs. Le helpdesk de l'INAMI fournit un accompagnement personnalisé de ces utilisateurs.

### 3 Documentation – conseils pratiques :

Un document avec des conseils (« que faire ? » par type de message d'erreur) et des directives pratiques est disponible (sur la page web TARDIS du site de l'INAMI et sur le site de l'association professionnelle).

### 4 Période transitoire :

La période transitoire est prolongée jusqu'au 31 mai 2015.

### 5 Nouveau release au 06.05.2015 :

#### Adaptations:

- Clarification de certains libellés
  - Ajout d'infobulles comme aide à l'encodage des données
  - Contrôles améliorés (choix au niveau du texte du paragraphe, numéro de référence de la mutuelle)
- (l'ajout des sels d'or à la liste des DMARD n'a pas pu être intégré dans cette version)

### 6 Quelques chiffres - situation 30 avril 2015:

	30.04.2015
Nombre de dossiers TARDIS avec remboursement créés :	213
• demandes complètes transmises aux mutuelles :	203
- réponses (autorisation accordée ou refusée pour des raisons justifiées)	70
- avec message d'erreur ou « en traitement » interne aux mutuelles	133
• demandes complètes pas encore transmises aux mutuelles :	10